



PÔLE DIRECTOIRE

ECHELONNEMENT FACTURES LICENCES

Thématique

- ☐ COMPETITIONS
☐ FORMATIONS
☐ JEUNESSE
☐ DEVELOPPEMENT et ENGAGEMENT
☒ DIRECTOIRE

Destinataires

- ☒ Présidents
☒ Secrétaires ☐ autres :
☒ Trésoriers

Nombre de pages : 1

Nombre de pièces jointes : 0

☐ Information

☒ Action à mener par le destinataire : répondre au Forms

Madame la Présidente, Monsieur le Président

Lors de la réunion des trésoriers de clubs du 29 août 2026, plusieurs d'entre vous nous ont fait part des tensions de trésorerie que peut occasionner le paiement des licences, aujourd'hui concentré sur deux échéances importantes en cours de saison.

Dans la continuité du projet de notre Comité, qui place l'écoute et l'accompagnement des clubs au cœur de son fonctionnement, nous souhaitons vous proposer plusieurs rythmes de paiement, afin que chaque club puisse choisir la formule la mieux adaptée à sa propre trésorerie.

Deux options vous sont proposées pour la saison 2026-2027 :

Option	Rythme	Échéances (année scolaire)
Statu quo	2 acomptes	octobre et février
Mensuel	8 virements	octobre à mai (1 par mois)

Quelle que soit l'option choisie, le solde sera facturé mi-juin, afin de régulariser le montant en fonction du nombre réel de licenciés de votre club sur la saison.

Cet échelonnement n'entraîne aucun frais supplémentaire pour votre club : il s'agit uniquement d'un aménagement du calendrier de paiement, à votre demande.

Comment faire votre choix ?

- Indiquez l'option retenue par votre club via le [ECHELONNEMENT DU PAIEMENT DES LICENCES SAISON 2026-2027 – Remplir le formulaire](#) avant le **23 septembre 2026**
- En l'absence de réponse de votre part à cette date, le mode de paiement par défaut restera le statu quo (2 acomptes, en octobre et février).

Nous vous remercions pour votre confiance et restons à votre disposition pour échanger sur ce sujet.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
Damien SIMONNET Directeur		
Référence	2026-09-09 - NOTE-PDir-ECHELONNEMENT FACTURES -DS	